

# PRESERVER ET ENCOURAGER L'ACTIVITE AGRICOLE SUR LA COMMUNE DE TOURRETTES: LA ZAP

**REUNION DE PRESENTATION ET D'ECHANGES** 01/07/2024





### 2021: Convention CCPF/ CA83

La communauté de communes du Pays de Fayence a signé une nouvelle convention 2021/2023 avec la Chambre d'Agriculture du Var prévoyant une étude d'opportunité de la mise en place de Zones Agricoles Protégées (ZAP) intercommunales







### Lancement de la démarche ZAP

### Délibération du Conseil Municipal le 24 octobre 2022

Mise en place d'une **ZAP** en vue de préserver l'agriculture existante

La Commune de Tourrettes a choisi de se doter d'un outil foncier permettant la pérennisation et de la redynamisation de son agriculture





## Déroulé de la présentation

Présentation de l'outil ZAP et retour d'expérience

L'occupation agricole sur Tourrettes

Périmètre de projet de la ZAP

Votre participation est essentielle!



## Présentation de l'outil ZAP





## A

### Qu'est-ce qu'une ZAP?



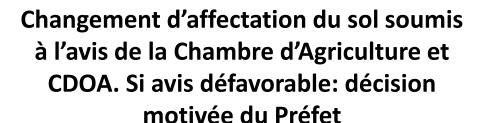
« Zones dont la préservation présente un intérêt général en raison, soit de la <u>qualité de leur production</u>, soit de <u>leur situation géographique</u>, soit de leur <u>qualité agronomique</u> qui peuvent faire l'objet d'un classement en zones agricoles protégées »



Délimitation de zone que l'on soustrait à la pression foncière



Renforce la vocation agricole d'une zone



Aucune contrainte supplémentaire: application du document d'urbanisme en vigueur



## Argumentaire à la mise en place d'une ZAP

### Objectif: Confirmer le caractère agricole de la commune

Commune avec un caractère agricole marqué

Qualité et potentiel de la zone agricole

Volonté intercommunale de pérenniser, développer et diversifier l'agriculture

Levier d'action pour mobiliser les friches Présence sur le territoire d'agriculteurs très nombreux et actifs pour lesquels le foncier est le support de leur activité

Nécessité de protéger des espaces naturels et agricoles afin de préserver le cadre de vie et l'environnement local

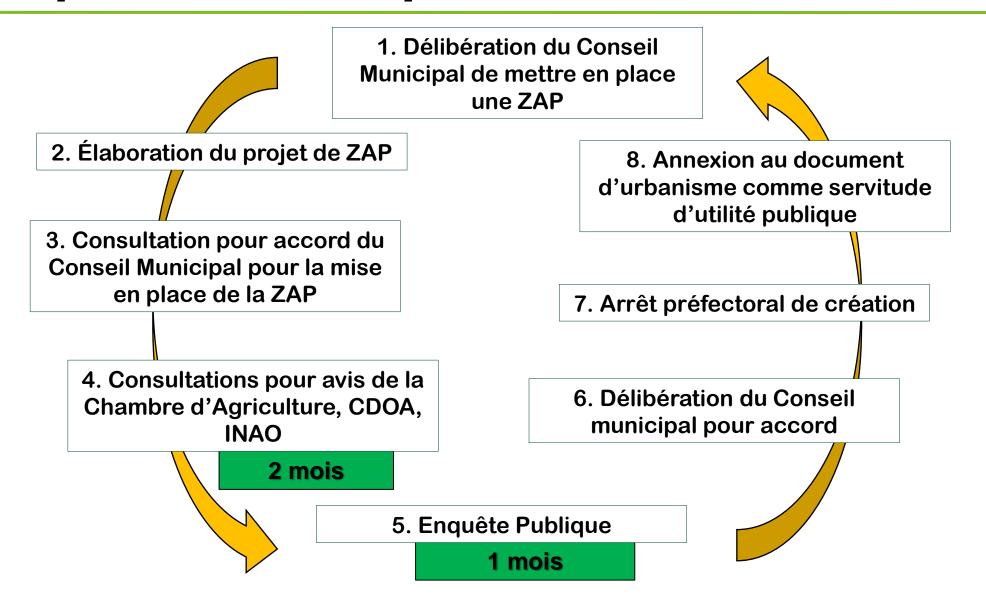


## ✓ Intérêts de l'outil ZAP pour les exploitants

- Préserver à long terme votre outil de travail: le foncier agricole
- Aucune contrainte pour les exploitants: ce qu'il est permis de faire aujourd'hui via le règlement d'urbanisme le reste
- Faire évoluer les mentalités des propriétaires et lutter contre les friches spéculatives: mise à disposition du foncier facilitée
- Dynamisme accru de l'activité agricole et reconquête agricole: fermage, installation(s) d'exploitant(s)...
- Favoriser l'accès à l'eau d'irrigation
- Conservation du caractère agricole et du paysage, identité de la commune



## Etape de mise en place d'une ZAP





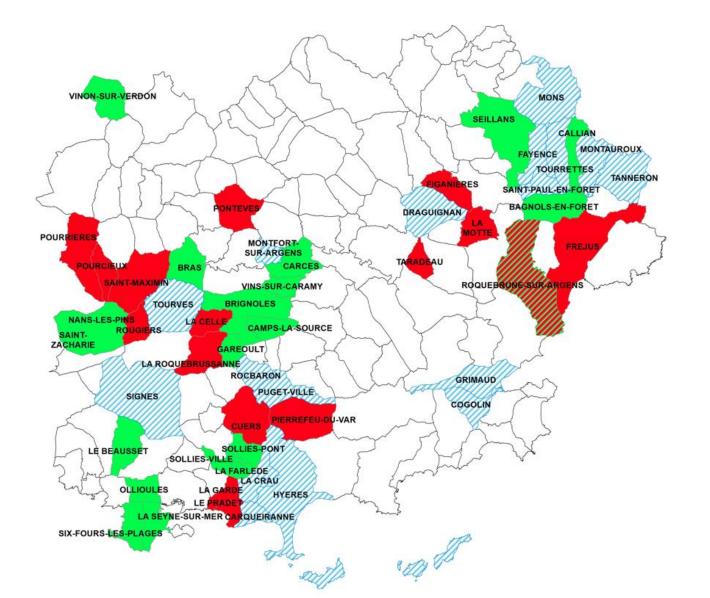
## Retour d'expérience sur l'outil ZAP

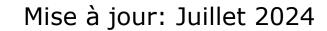




## Dans le département du Var

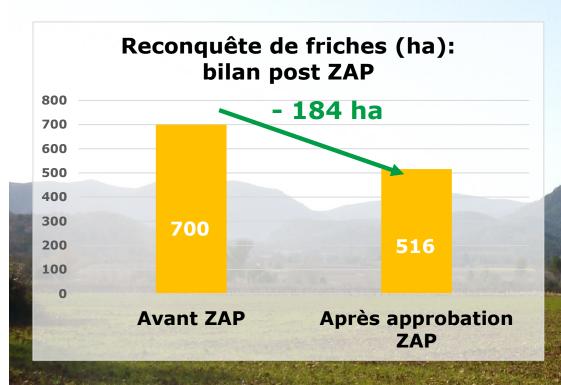
- Approuvées : 16
  communes / 12 284 ha
- En phase procédure administrative : 20 communes / 11 088ha
- En projet: 17 communes







# Le bilan des ZAP sur la Provence Verte





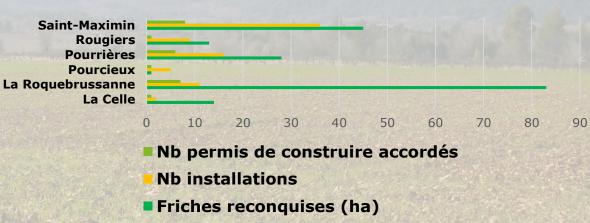




### Lancement des animations foncières sur 6 ZAP:

- ZAP La Roquebrussanne (10 ans)
- ZAP La Celle, Pourrières, Pourcieux, St-Maximin, Rougiers (5 ans)
- 79 installations
- 24 Permis de Construire accordés au sein des ZAP

Installations, reconquête de friches et permis de construire accordés depuis la mise en place des animations foncières ZAP

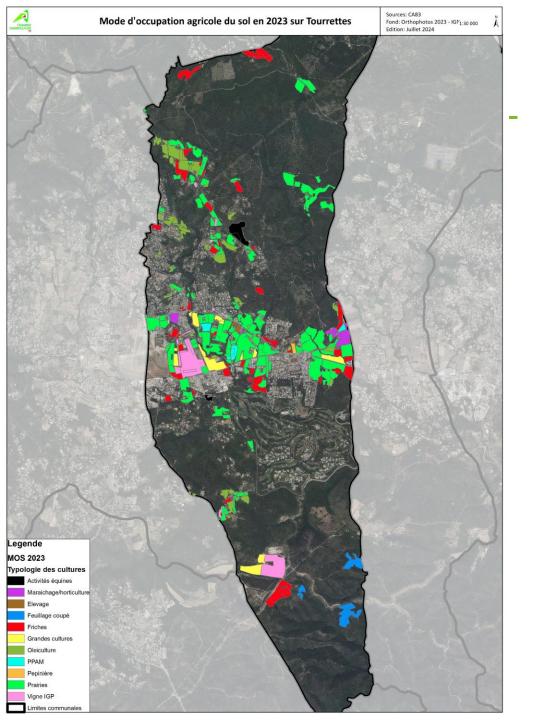


## L'occupation agricole sur Tourrettes

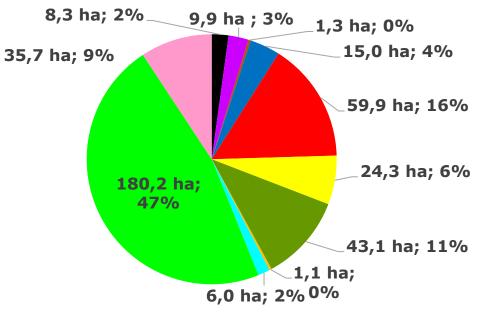








### Mode d'occupation agricole des sols en 2023 sur Tourrettes



- Activités équines
- Elevage
- Friches
- Oleiculture
- PPAM
- Vigne IGP

- Cultures legumieres, maraicheres, horticoles
- Feuillage coupé
- Grandes cultures
- Pepinière
- Prairies
- 385 ha cultivés ou à potentiel
- Des productions diversifiées avec une prédominance des prairies mais...
- ...**60 ha** de friches recensés en 2023 (16%)

## Périmètre de projet de la ZAP







## Périmètre de projet de la ZAP

- Périmètre total : 595 ha
- <u>Le périmètre englobe</u>:
- 565 ha en zone A (soit plus de **98% de la zone A** règlementaire de la commune),
- 30 ha en zone N (déjà cultivés ou pâturés)
- 13,4 ha en Espace Boisé Classé (EBC) qui devront faire l'objet d'un déclassement dans la prochaine révision du PLU (plantés en eucalyptus)
- 87% des espaces cultivés ou à potentiel (friches)
  communaux (soit 334,6 ha) dont 46 ha de friches –



## Votre participation est essentielle!







### Comment allez-vous participer à ce projet?

- Questionnaire individuel, <u>en ligne</u>, pour recueillir votre avis sur la ZAP et des informations sur votre exploitation
- En scannant le QR Code présent sur votre courrier



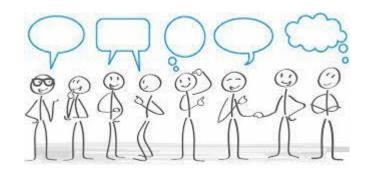
Date limite de réponse:

1<sup>er</sup> août 2024

- En recopiant le lien présent sur votre courrier à partir de votre navigateur : <a href="https://forms.office.com/e/1BLgFp6XQ7">https://forms.office.com/e/1BLgFp6XQ7</a>
- En papier sur simple demande, à retourner par courrier ou auprès de la mairie



### Comment allez-vous participer à ce projet?



- Votre réponse au questionnaire individuel nous permettra de:
  - Mieux connaitre l'agriculture et les exploitations présentes
  - Connaitre vos attentes et vos projets en lien avec le foncier agricole
  - Vous informer, sensibiliser et recueillir votre avis sur la ZAP
  - Proposer des outils d'intervention foncière de préservation du foncier agricole
- C'est une nécessaire concertation avec la profession agricole



### Calendrier

**Sept 2024** 

- Traitement des questionnaires
- Réponses aux questions des exploitants si nécessaire

Automne 2024

- Réunions de restitution (collectivité et exploitants)
- Présentation du projet aux acteurs concernés et recueil des avis

**Hiver 2024** 

- Constitution du rapport de présentation ZAP
- Lancement de la procédure administrative (enquête publique, ...)





### **Votre contact**

### **Chambre d'Agriculture du Var**

### Stéphanie VINÇON

Cheffe de projet Développement Territorial

Chambre d'Agriculture du Var 11, rue Pierre Clément CS 40 203 83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Tél.: 04 94 50 54 92 Port.: 06 14 25 18 14

Mél: stephanie.vincon@var.chambagri.fr





### Merci de votre attention



